## Formulaire d'Adhésion

et Commande Plaque association



## **Côté Bassin**

(Association déclarée sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du décret du 16 août 1901) Adresser à : Association Côté Bassin, 86 Place de la Mairie, FR 69390 CHARLY

Passionnés de Jardins Aquatiques ce portail est le vôtre. Vous partagez les valeurs de l'association Côté Bassin, vous souhaitez, en sus de participer au forum ou à l'encyclopédie :

- participer aux frais de fonctionnement du portail http://www.forum-bassin.com, afin d'assurer sa pérennisation, en adhérant à l'association.,
- option : commander la plaque de Sociétaire de l'Association Côté Bassin.

Informations sur le membre/l'adhérent (imprimez ou tapez)

Nom:			
Prénom:			
Adresse:			
Code postal, Ville:			
Pays:			
Téléphone : facultatif			
Adresse de messagerie:			
Pseudo du forum :			
	r/renouveler mon adhésiel 20 de l'adhésion soit		
	(ou X) <b>plaques de sociéta</b>		
Je règle les frais de fabric	cation de la/les plaques et d	d'envoi EU de x	19€ =€
Informations sur la	a promesse de don (*) us largement, en devenant	membre bienfaiteur.	de€
Je règle donc à l'associat chèque (1) vir	ion, par le choix coché ci-crement Paypal (2) v	dessous, un montant virement bancaire (3)	de€
Loi informatique (Cochez ici, si vous souhaitez	et liberté : que vos coordonnées ne soient	pas communiquées à d'au	itres sociétaires.
Signature(s)			
Date:			
1)Veuillez libeller les chèques	à l'ordre de : Association Côte	<b>é Bassin 86.</b> Place de la l	MAIRIE, 69390

- (1) Veuillez libeller les chèques à l'ordre de : **Association Côté Bassin 86**, Place de la MAIRIE, 69390 CHARI Y
- (2) Paiement par Paypal à : mars@forum-bassin.com
- (3) Si vous désirez effectuer un virement bancaire, nous vous enverrons nos coordonnées bancaires par mail à réception de ce formulaire.
- (4) La qualité d'adhérent donne ouverture au membre, pendant l'année civile couverte, aux informations et rubriques réservées du portail, aux communiqués d'informations de Côté Bassin, et à la participation aux activités et services proposés par Côté Bassin, ou ses partenaires, à ses sociétaires.
- (5) L'adhésion est soumise à validation par le bureau de l'association, en cas de rejet le montant sera converti en don, et le membre acquerra dès lors la qualité de membre bienfaiteur (sans droit de vote).
- (\*) L'adhésion/don est annuelle, le défaut de paiement à fin janvier de l'année suivante entraine l'annulation des droits attachés.